

2. *Invite* les institutions spécialisées à aider à commémorer, en 1955, le dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

515ème séance plénière,
le 17 décembre 1954.

B

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'invitation de la Ville de San-Francisco en date du 7 décembre 1954⁸⁰,

1. *Recommande* au gouvernement de chaque Etat Membre d'accepter l'invitation de la Ville de San-Francisco concernant une réunion commémorative dans cette ville en 1955 et remercie les autorités et la population de San-Francisco de cette offre;

2. *Décide* de célébrer le dixième anniversaire de la signature de la Charte à San-Francisco, en organisant dans cette ville, du 20 au 26 juin 1955, des cérémonies commémoratives qui dureront sept jours, dont quatre seront consacrés à des réunions non officielles de représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, sous la présidence de M. Eelco van Kleffens, Président de la neuvième session de l'Assemblée générale;

3. *Prie* le Secrétaire général de préparer le programme des cérémonies en collaboration avec un comité

⁸⁰ *Ibid.*, point 73 de l'ordre du jour, document A/2864, annexe I.

composé des représentants de la Belgique, du Canada, de la Chine, de l'Equateur, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, du Liban, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de concert avec les autorités civiles de la Ville de San-Francisco;

4. *Habilite* le Secrétaire général à conclure avec la Ville de San-Francisco un accord sur la répartition des dépenses qu'entraîneront ces cérémonies;

5. *Autorise* le paiement des frais de voyage aller et retour d'un représentant de chacun des Etats Membres, entre la capitale de l'Etat Membre ou le Siège, selon le cas, et San-Francisco;

6. *Autorise* le Secrétaire général à fournir, dans les limites du crédit ouvert pour la commémoration, le personnel et les services nécessaires.

515ème séance plénière,
le 17 décembre 1954.

* * *

Par suite de la décision prise par l'Assemblée générale à la même séance relativement à la composition du Comité constitué en vertu du paragraphe 3 de la résolution 889 B (IX), les Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité sont ajoutés à la liste des membres de ce comité.

890 (IX). Ouverture de crédits pour l'exercice financier 1955

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1955:

1. Un crédit de 46.963.800 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Chapitres

Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, commissions et comités

- | | |
|---|---------|
| 1. L'Assemblée générale, ses commissions et comités | 502.700 |
| 2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités | — |
| 3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités | 143.100 |
| 3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants | 27.200 |
| 3b. Commissions économiques régionales | 101.700 |
| 4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités | 100.000 |

(Dollars des Etats-Unis)

TOTAL DU TITRE PREMIER

874.700

Titre II. — Missions spéciales et activités connexes

- | | |
|---|-----------|
| 5. Missions spéciales et activités connexes | 1.776.100 |
| 5a. Service mobile des Nations Unies | 484.000 |

TOTAL DU TITRE II

2.260.100

Titre III. — Siège de l'Organisation à New-York

- | | |
|---|-----------|
| 6. Services relevant directement du Secrétaire général | 2.117.050 |
| 6a. Cabinet des Sous-Secrétaires sans département | 76.650 |
| 7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité | 657.300 |
| 7a. Secrétariat du Comité d'état-major | 109.200 |
| 8. Département des affaires économiques et des affaires sociales | 3.687.000 |

<i>Chapitres</i>	<i>(Dollars des Etats-Unis)</i>	
9. Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes		859.200
10. Département de l'information		2.534.000
10a. Service des visites		290.000
11. Département des conférences		6.236.800
11a. Bibliothèque		489.000
12. Bureau des services généraux		2.976.150
13. Personnel temporaire et consultants		510.000
14. Frais de voyage du personnel		987.500
15. Dépenses communes afférentes au personnel		3.437.400
16. Charges communes		3.625.000
17. Matériel		171.600
	TOTAL DU TITRE III	28.763.850
<i>Titre IV. — Office européen des Nations Unies</i>		
18. Office européen des Nations Unies (à l'exception des dépenses directement imputables au secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants, qui sont prévues à l'article III)	4.666.800	
Article III. — Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants	54.500	4.721.300
19. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		685.000
	TOTAL DU TITRE IV	5.406.300
<i>Titre V. — Centres d'information</i>		
20. Centres d'information (à l'exception des services d'information de l'Office européen)		905.100
	TOTAL DU TITRE V	905.100
<i>Titre VI. — Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)</i>		
21. Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		1.152.800
22. Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine		970.700
	TOTAL DU TITRE VI	2.123.500
<i>Titre VII. — Dépenses de représentation</i>		
23. Dépenses de représentation		20.000
23a. Versements spéciaux prévus au paragraphe 2 de l'annexe I du Statut du personnel		50.000
	TOTAL DU TITRE VII	70.000
<i>Titre VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie</i>		
24. Documents officiels (à l'exception des dépenses prévues à l'article V pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants)	704.910	
Article V. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	11.190	716.100
25. Publications		700.000
	TOTAL DU TITRE VIII	1.416.100
<i>Titre IX. — Programmes techniques</i>		
26. Administration de l'assistance technique		386.700
27. Développement économique		479.400
28. Activités sociales		768.500
29. Administration publique		145.000
	TOTAL DU TITRE IX	1.779.600

Chapitres

(Dollars des Etats-Unis)

Titre X. — Dépenses spéciales

30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations.....	649.500	
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2.000.000	
TOTAL DU TITRE X		2.649.500

Titre XI. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

32. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	117.600	
TOTAL DU TITRE XI		117.600

B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Titre XII. — Cour internationale de Justice

33. Cour internationale de Justice	600.450	
TOTAL DU TITRE XII		600.450
34. Réduction globale au titre du reclassement des postes permanents	— (3.000)	
TOTAL GÉNÉRAL		<u>46.963.800</u>

2. Les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus sont couverts par les contributions des Etats Membres, après ajustement, conformément aux dispositions du règlement financier, et sous réserve des dispositions du paragraphe 1 de la résolution relative au Fonds de roulement⁸¹. A cet effet, les recettes accessoires pour l'exercice financier 1955 sont estimées à 6.832.600 dollars des Etats-Unis;

3. Le Secrétaire général est autorisé :

a) A gérer comme un tout les crédits suivants :

i) Crédits ouverts au chapitre 3a; au chapitre 18 (art. III) et au chapitre 24 (art. V) ;

ii) Crédits ouverts au chapitre 10; au chapitre 18 (art. II) ; au chapitre 20; et crédits ouverts au chapitre 25 pour les dépenses relatives à l'information ;

iii) Crédits ouverts aux chapitres 24 et 25 ;

b) A répartir la réduction prévue au chapitre 34 entre divers chapitres du budget ;

c) A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, une somme de 13.000 dollars des Etats-Unis provenant du revenu du Fonds de dotation de la bibliothèque est affectée, conformément à l'objet de ce fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent, à l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque.

515ème séance plénière,
le 17 décembre 1954.

⁸¹ Voir la résolution 892 (IX), p. 49.

891 (IX). Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice financier 1955

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1955,

Le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, est autorisé à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires ; il est entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements ne dépassant pas au total 2 millions de dollars des Etats-Unis, si le Secrétaire général certifie qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique ;

b) Les engagements qui pourront être nécessaires pour la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre ;

c) Les engagements qui pourront être nécessaires pour la Commission de bons offices des Nations Unies pour le traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine ;

d) Les engagements qui pourront être nécessaires pour la convocation d'une conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ;

e) Les engagements ne dépassant pas au total 165.000 dollars qui pourront être nécessaires pour l'achat des médailles commémoratives de Corée ;